



Pour diffusion immédiate

Budget 2010-2011 de la Commission scolaire des Phares

D'excellentes perspectives ... mais un gros nuage à l'horizon

Rimouski, le 23 juin 2010 – Lors de sa réunion publique du lundi 21 juin 2010, le conseil des commissaires a adopté le budget 2010-2011 de la Commission scolaire des Phares. Ce budget de 103,2 millions \$ se répartit comme suit : 97,9 millions \$ pour les opérations et 5,3 millions \$ qui seront consacrés aux investissements.

Le budget prévoit un déficit d'opération de 335 381 \$. Au 30 juin 2011, le surplus cumulé de la Commission scolaire des Phares s'établira, selon les prévisions, à 5,1 millions \$. Malheureusement, depuis l'an dernier, une directive gouvernementale limite l'utilisation du surplus cumulé, pour notre Commission scolaire, à un maximum de 400 000 \$ en 2010-2011, ce qui nous permet toutefois de combler notre déficit d'opération.

La clientèle et les services bonifiés

Une baisse de 162 élèves est prévue à la Commission scolaire des Phares, en 2010-2011, comparativement à l'année scolaire 2009-2010. Cette baisse en grande partie liée à la dénatalité est cependant moins importante que les diminutions observées au cours des dernières années. Les prévisions de clientèle pour 2010-2011 s'établissent à 8 400 élèves jeunes et 1 082 élèves adultes.

Plusieurs mesures s'appliqueront au cours de la prochaine année, afin d'accroître les services et de soutenir la réussite des élèves notamment :

- Réduction du nombre d'élèves de 24 à 20 par classe de 3^e et 4^e année, dans les écoles primaires situées en milieux défavorisés (mesure gouvernementale);

- Ajout de deux enseignants-ressources supplémentaires au secondaire (financement par le MELS);
- Ajout de postes de professionnels : un poste de psychologue, deux postes d'orthophoniste et un poste et demi en psychoéducation.

Une ombre au tableau : le projet de loi no 100

Le gouvernement du Québec a adopté le projet de loi no 100 le 12 juin dernier. Les conséquences de ce projet de loi ne sont pas prises en compte dans le budget 2010-2011 de la Commission scolaire des Phares, étant donné que les règles budgétaires en découlant ne sont pas encore connues. Cependant, les conséquences pourraient être très lourdes pour notre commission scolaire, et amener des compressions qui pourraient même mettre en péril certains services jugés essentiels.

Les mesures comprises dans le projet de loi 100 pourraient obliger la commission scolaire à n'effectuer qu'un remplacement pour deux départs dans le secteur du personnel administratif, amener une réduction de 25% des dépenses liées à la formation, aux déplacements et à la publicité et même une réduction des dépenses de fonctionnement administratif d'au moins 10% en 2013-2014. Ceci sans tenir compte de la réalité de chaque commission scolaire.

La Commission scolaire des Phares tire la sonnette d'alarme : elle réalise déjà une excellente performance financière, avec des frais administratifs qui ne sont que de 3%. Ce fait a d'ailleurs été confirmé par le rapport du Vérificateur général, en cours d'année 2009-2010. « Au cours des dernières années, malgré un contexte budgétaire très serré, la Commission scolaire a fait preuve d'une saine gestion et accru constamment ses services aux élèves, afin de soutenir leur réussite. Comment pourrions-nous réduire encore davantage nos dépenses sans mettre en péril les services aux élèves? », de conclure le président de la Commission scolaire des Phares, monsieur Raymond Tudeau.

Source : *M. Raymond Tudeau*
Président
Commission scolaire des Phares
418 723-9485